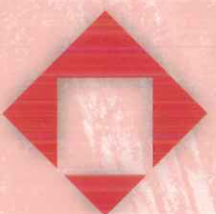




FONDATION DU PATRIMOINE

Restauration d'un four « pas banal » à la Font d'Eygliers



Cet élément du patrimoine immobilier de la commune datant du XIX^{ème} siècle a été construit comme une maison de son époque, avec des matériaux nobles : pierres, bois de mélèze, chaux...

Ce bâtiment érigé vers 1830, correspondait à un besoin pressant d'un four pour cuire le pain. Fruit d'un projet ambitieux, il se présente sous la forme d'une construction de 3 étages assumant diverses fonctions.

Au rez-de-chaussée, une pièce voûtée donne sur la rue de la Fontaine du Loup, datée de 1600. On y distillait la *grappe*, eau de vie locale. Après la Seconde Guerre Mondiale, elle servira à la *bugade*, lessive à l'ancienne utilisant la cendre de bois comme savon, puis à faire tremper et chauffer le chanvre cultivé sur les coteaux, et, plus tard, enfin, à clore le troupeau de chèvres du village pour la nuit. Cette pièce, vraiment « multicare », pouvait également accueillir le remouleur, le ferblantier, le cordonnier, ou un colporteur de passage.

Au premier étage, la pièce du four à pain utilisait la même cheminée. On observe la trace d'un avaloir (cape ou hotte) qui aspirait les fumées sortant par l'avant du four.

Au dernier étage, une pièce servant de grenier et éventuellement de dortoir pour un colporteur, a été restaurée, ainsi que le toit en bardeaux de mélèze.

Autre caractéristique remarquable de ce bâtiment : l'existence d'un second four, aux dimensions étonnamment grandes, accolé au mur extérieur. Le toit également, côté sud-est, qui se prolonge au delà des murs et recouvre un appentis ainsi que le four de l'étage construit en saillie de la pièce pour gagner de l'espace à l'intérieur.

La restauration de cet étonnant four ancien, outre le fait qu'il ravivera la mémoire des seniors, sera un témoin du passé économique et social du plus ancien hameau d'Eygliers, et de façon plus générale, de la vie rurale de son époque.

Il deviendra également un lieu de rencontre de la population, avec la création d'une fête du pain, de la bugade etc., à l'occasion de la fête du hameau pour la Sainte Marie-Madeleine le 22 juillet.

Il sera aussi un lieu de visite touristique avec une exposition sur les thèmes de l'architecture, le mobilier, le matériel ancien et la vie communautaire à cette époque, et à travers le temps.

Oui, j'en fais un four de ... euros pour aider à la restauration d'un four « pas banal » à la Font d'Eygliers

Le bénéficiaire d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Four "pas banal" à la Font d'Eygliers ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

? Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Ex : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte orsque le don est de 66.666 €). Ex : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

? Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.
Ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

l'impôt sur le revenu l'impôt de solidarité sur la fortune l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

EMAIL : **SIGNATURE :**

▶▶▶ Vous pouvez faire un don en ligne pour ce projet (paiement sécurisé) sur le site de la Fondation du Patrimoine en tapant l'adresse suivante : www.fondation-patrimoine.org/44338



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de signer l'un des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'un des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou si n'étant pas réalisé conjointement au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait insuffisante (absence d'entre ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion et validés conjointement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée et l'état dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION



PATRIMOINE

Coupon à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale

Palais de la Bourse - C S 21856

13221 MARSEILLE CEDEX 01

www.paca.fondation-patrimoine.org

LE DON EN 1-CLIC

Désormais, sur le site de la Fondation du patrimoine, vous pouvez faire un don en un seul clic et en toute sécurité grâce au bouton Don en 1-CLIC présent sur les pages projet. Vos coordonnées 1-CLIC sont créées automatiquement à la suite de votre premier don par carte sur notre site (si vous avez enregistré vos coordonnées personnelles et bancaires). A tout moment, vous pouvez les consulter, les modifier ou les supprimer en vous connectant dans votre compte donateur.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

**SOYONS ACTEURS
DE LA SAUVEGARDE
DE NOTRE PATRIMOINE**



Préservez aujourd'hui l'avenir

*Four « pas banal »
05600 LA FONT
D'EYGLIERS*

**Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes soutient
la Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine.**



PEFC 10-51-2912 / Certifia PEFC / pac-ha-france.com

Hautes-Alpes
le département